

AEC Ingénierie s'installe à Chartres au Jardin d'entreprises

■ 500 m² de nouveaux bureaux en bordure de l'autoroute A 10.

■ Créée en 2001, la société était implantée jusqu'alors à Vernouillet.

En pleine expansion et souhaitant s'intégrer dans un pôle tertiaire pouvant lui apporter une dynamique et la proximité avec ses clients, AEC Ingénierie emménage à partir du 1^{er} juin prochain dans la région chartraine.

Créée le 28 mars 2001, cette jeune société, dont l'activité principale est la réalisation de bâtiments industriels se trouve être la seule spécialisée dans ce domaine en Eure-et-Loir. Elle conçoit et réalise de A jusqu'à Z des bâtiments dans les secteurs de la mécanique, l'usinage de chaudronnerie, logistique, pharmacie et cosmétique, établissements recevant du public (ERP) et entrepôts de stockage primaires ou frigorifiques... (Cf. exemples de réalisations).

AEC Ingénierie est dirigée par Thierry Poirier et Sébastien Plaze, tous deux issus du secteur de la construction.

Thierry Poirier, 34 ans, économiste de la construction s'oc-

cupe de la partie commerciale, de la conception et des études.

Sébastien Plaze, conducteur de travaux supervise la partie technique et réalisation des opérations.

Se rapprocher des clients

« Cette nouvelle implantation à Chartres doit nous permettre d'être encore plus réactifs dans la mesure où nous nous rapprochons d'un secteur qui aura peut-être besoin de nous », avance Sébastien Plaze, responsable des travaux.

« Nous sommes une petite structure où les décisions se prennent très vite. Nous sommes réactifs et souples. Nous veillons à ce que chaque client ait exactement ce que nous lui avons conçu. L'important est de bien comprendre au départ ses besoins et de ne pas imposer nos choix », explique Sébastien Plaze.

Interlocuteur unique

« Enfin, le client n'a qu'un seul interlocuteur du début jusqu'à la fin », poursuit-il. Interlocuteur unique pour les entreprises qui veulent s'agrandir, restructurer leurs bâtiments ou en construire des neufs, AEC Ingénierie propose deux solutions.

La première, c'est la maîtrise d'œuvre. Cette formule, la moins coûteuse permet au client d'être partie prenante



L'équipe d'AEC Ingénierie, qui compte actuellement huit salariés.

dans son projet. C'est lui qui passe les marchés avec les entreprises de son choix. AEC prend en charge la partie études, plans, permis de construire, édition de documents réglementaires, suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

Deuxième formule, la solution contractant général. Le client passe un contrat global avec

le cabinet d'ingénierie pour un montant garanti de l'opération. AEC passe les marchés avec les entreprises et garantit les montants et les délais d'exécution des travaux. De même, les assurances décennales et les garanties de parfait achèvement sont comprises dans le montant global de l'opération.

La seconde branche d'AEC Ingénierie c'est l'économie de

la construction. Il s'agit d'études de faisabilité, de maîtrise d'ouvrage déléguée effectuées dans le cadre de marchés publics.

Réalisations

« clés en main »

AEC Ingénierie dispose en parallèle d'une société de promotion, AEC Investissement qui joue le rôle d'investisseur. Elle recherche des partenaires,

des subventions ou un terrain et réalise le montage financier du projet de ses clients et propose une construction « clés en main » avec loyer mensuel. AEC Ingénierie a débuté en 2001 avec 3 personnes, aujourd'hui elle emploie 8 salariés et recherche encore un dessinateur bâtiment et une personne aux études de prix.

M. S.



Voici deux des multiples réalisations d'AEC Ingénierie : le garage Duché à Epéron, 1.000 m² destinés à la mécanique poids lourds et voiture (en haut) ; les transports Huillet à Vernouillet, bâtiment de 11.000 m² destiné à la logistique (en bas).

Quelques exemples de réalisations d'AEC Ingénierie

- Le Poids Lourd Drouais : réhabilitation de leurs bureaux en site occupé.
- Mécasymex à Luigny : 2.150 m² d'entrepôts de chaudronnerie de précision.
- Transports Huillet : 11.000 m² de bâtiments logistique.
- Laboratoires CREAT :

- réfection 1.500 m² de salle blanche en pharmacie.
- Sté NOVA SOCIMEC : atelier de chaudronnerie — mécanique de précision : 1.500 m² dont 500 m² de bureaux.
- Boulangerie Industrielle : 500 m² à Biars-sur-Cère (Lot).
- Garage Duché à Hanches : 1.000 m².

Projets 2003 :

- Usimatsermees : 4.000 m² d'entrepôts de mécanique de précision, chaudronnerie à Nogent-le-Rol.
- Garage Renault véhicules industriels à Louviers (1.200 m²).
- Discothèque à Saint-André de l'Eure.
- Maury primers : réalisation de 1.000 m² d'entrepôts dans le Pas-de-Calais.

Réforme des marchés publics : les entreprises sont satisfaites

Les entreprises de travaux publics et du bâtiment ont « salué » le projet de décret réformant les marchés publics qui relève le seuil en deçà duquel un appel d'offre n'est plus obligatoire à 6, 2 millions d'euros contre 90.000 euros jusqu'ici. Mais elles demandent en complément une limitation de la définition du délit de favoritisme.

La FNTP (Fédération nationale des travaux publics) et la FFB (Fédération française du bâtiment) l'ont qualifié d'« approche moderne de la commande publique » mais ont jugé que « cette avancée ne connaîtra un plein effet que si les acheteurs publics peuvent la mettre en œuvre sans crainte d'être frappés de délit de favoritisme en

cas d'erreur. La suite naturelle de la réforme des marchés publics devra être la réforme du délit de favoritisme dans le code pénal, en le limitant à des situations où l'intention frauduleuse est caractérisée », demandent-ils.

Favoritisme même sans intention prouvée

Actuellement, les tribunaux considèrent qu'il y a favoritisme même sans intention prouvée et « même en cas de simple erreur involontaire ». Après enquête auprès de décideurs publics, les fédérations estiment que, « 92 % des maîtres d'ouvrage (publics) sont favorables à cette modification. »

D'autre part, puisque l'État et

les collectivités locales peuvent s'ils le souhaitent organiser un appel d'offre même pour les marchés inférieurs au seuil, les fédérations les appellent à « pleinement tirer parti des marchés sans formalités préalables. »

L'enquête montre en effet que, quand ils en ont le droit, seuls 54 % des décideurs publics se passent « le plus souvent » des formalités, 41 % « parfois » et 4 % « jamais. » Les fédérations ajoutent que cette liberté « ne devra pas se traduire par le non-respect des grands principes d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. »

M. S.